

## **CS Investment Funds 6**

Société d'investissement à capital variable  
5, rue Jean Monnet, L-2180 LUXEMBOURG  
R.C.S. Luxembourg B 212 390  
(ci-après la «**Société**»)

Nous avons le plaisir d'inviter les actionnaires à participer à

### **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

des actionnaires (l'«**AG**») qui se tiendra au siège de la Société, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, L-2180, Grand-Duché de Luxembourg, le

**Mardi 11 juin 2024 à 15h00 HEC**

L'ordre du jour est le suivant:

1. Présentation du rapport du Conseil d'administration tel qu'il figure dans le rapport annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023;
2. Approbation et ratification des distributions versées aux actionnaires au cours de l'exercice telles qu'elles figurent dans le rapport annuel;
3. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises indépendant agréé sur le rapport annuel;
4. Approbation du rapport annuel;
5. Allocation des résultats nets de l'exercice;
6. Décharge au Conseil d'administration en fonction au cours de la période concernée sur l'exécution de ses obligations pour l'exercice;
7. Élections au Conseil d'administration:
  - a. Marc Berryman
  - b. Petra Borisch
  - c. Jonathan Griffin (non exécutif)
  - d. Eduard von Kymmel (non exécutif)
  - e. Evanthi Savvoulidi
8. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises indépendant agréé pour l'exercice qui se clôturera le 31 décembre 2024;
9. Approbation de la rémunération annuelle des administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des périodes ultérieures jusqu'au prochain vote.

Les points inscrits à l'ordre du jour pourront être adoptés sans condition de quorum, à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Le quorum et la majorité requis lors de toute assemblée générale sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation à minuit le cinquième jour précédant l'assemblée générale, soit, dans le cas de l'AG, le jeudi 6 juin 2024 à minuit (la «**Date d'enregistrement**»). Le droit d'un actionnaire d'assister à l'AG et d'exercer les droits de vote attachés à ses actions est déterminé en fonction du nombre d'actions détenues par l'actionnaire concerné à la Date d'enregistrement.

Si des actionnaires souhaitent assister à l'AG, nous les invitons à en informer la société de gestion Credit Suisse Fund Management S.A. au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux le vendredi 7 juin 2024 par e-mail à l'adresse [list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com](mailto:list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com).

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les actionnaires sont tenus de bloquer leurs actions auprès de leur dépositaire et de fournir à la Société le certificat correspondant au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux le vendredi 7 juin 2024 par e-mail à l'adresse [list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com](mailto:list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com), indiquant que ces actions restent bloquées jusqu'à la fin de l'AG.

Les actionnaires peuvent également voter par procuration à l'aide des formulaires de procuration disponibles auprès du siège social de la Société. Pour être prises en compte, les procurations dûment remplies et signées doivent être reçues au siège social de la Société ou par e-mail à l'adresse [list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com](mailto:list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com) au plus tard le vendredi 7 juin 2024, à l'heure de fermeture des bureaux.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, chaque action, toutes catégories confondues, détenue au jour de l'AG donne droit à une voix, indépendamment de la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée. Les actionnaires ne détenant que des fractions d'actions ne sont pas autorisés à voter sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les actionnaires sont informés par la présente que le rapport du réviseur d'entreprises indépendant agréé, le rapport du Conseil d'administration et le dernier rapport annuel peuvent être obtenus sur demande, sans frais, au siège social de la Société.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration